

Compte rendu réunion RPX du 23 juin.

APE : une nouvelle fois la direction de l'ET TGV SE invente sa propre règle !

Une fois n'est pas coutume, la direction de notre ET fait sa propre règle sur l'application de l'accord national sur l'APLD. Dans un premier temps, elle avait décidé de ne plus appliquer l'activité partielle à partir du 12 mai sous prétexte que le plan de transport passait à 80 %. Pourtant dans l'accord signé nationalement il n'est écrit nulle part qu'à partir de 80% l'activité partielle s'arrête et d'ailleurs nous sommes le seul établissement de France et même de l'axe à avoir cette interprétation.

Suite au dépôt d'une DCI sur l'axe par notre OS, la direction a remis en place les APE jusqu'au 1er Juillet mais en inventant une usine à gaz pour l'attribution des APE : Elle compare UP par UP le nombre de SU par jour en se basant sur les SU de mai 2019. Au delà de ces chiffres des APE sont attribués.

Mais nouvelle invention : cette règle ne s'applique pas les SA et DI ! Pour la direction les ADC font exprès de ne pas poser d'absence pour être « APE ». Nous avons démontré que ce raisonnement est absurde car un ADC qui a des projets pour un weekend ne va pas attendre le vendredi 17h pour savoir si il est APE ou pas !

Depuis la direction a décidé de ne plus appliqué l'activité partielle pendant l'été.

Nous sommes en total désaccord face à cette nouvelle invention de notre direction. Il est vrai que pour eux pas de perte de salaire car ils sont payés à 100%, en télétravail et sans perte d'EVS !

Face à ces désaccords et au refus de transformer les SU en APE , SUD-Rail a déposé un préavis sur l'ET TGV SE du 1er Juillet au 31 Aout.



Locaux de coupure

LYD : Nous restons toujours en désaccord sur ce local. En effet après bien des péripéties, la direction a fini par trouver un local pour pouvoir prendre nos coupures.

Sauf qu'après la période de satisfecit de la direction, les premiers retours négatifs commencent à arriver. En effet l'accès est compliqué, il faut sonner pour entrer dans l'immeuble et à l'étage. D'après la personne qui fait l'accueil , la cuisine commune présentée dans le dossier au CSE TER Aura n'est accessible que pour prendre un café. Nous n'avons pas le droit de l'utiliser pour préparer un repas; dans ce cas on nous renvoie vers les micro-ondes et le réfrigérateur situés dans une salle de réunion aménagée.

Nous avons fait remonter ces dysfonctionnements auprès de la direction qui, dans un premier temps se permet de nous rappeler la réglementation :

L'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail article 10-6 précise l'aménagement minimal d'un local de coupure, à savoir:

- Table et sièges
- Un appareil de chauffage
- Un réchaud et le matériel indispensable pour préparer un repas
- Un fauteuil ou une banquette pour se reposer.



E T TGV SE



Dans un deuxième temps, celle-ci reconnaît que le local ne permet pas de préparer un repas et ne possède pas de point d'eau spécifique, évier, mais dispose d'une fontaine. Pour la direction pas de souci, les agents doivent « s'adapter » et tenir compte en amont qu'en cas de coupure à LYD, ce local ne permet pas de préparer (pas de plaques et d'ustensiles) mais de réchauffer (micro onde) un plat (gamelle de l'agent ou plats préparés). En clair, à vous de vous débrouiller.

Pour SUD-Rail, il est hors de question que ce soit l'agent qui détermine à l'avance la façon de s'adapter en fonction des locaux de coupure qu'il serait amené à fréquenter. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est prévu un minimum requis dans les locaux de coupure. La direction décide de monter des journées avec coupure, qu'elle assume et qu'elle mette en place des locaux dans le respect de la réglementation.

Pour SUD-Rail ce local ne remplit pas les obligations légales en la matière et ne peut donc pas, en l'état, être considéré comme local de coupure. Tant que rien ne sera fait pour y remédier nous vous invitons à faire sauter les coupures prévues dans ce local. Nous informons la CSSCT pour que le nécessaire soit fait.



MHV Après avoir longuement insisté et surtout depuis que plusieurs agents ont fait sauter la coupure dans ce local, les choses semblent bouger dans le bon sens. Le manque d'ustensiles pour préparer un repas a été réglé et une deuxième pièce a été récupérée pour servir de salle de repos mais hélas sans des fauteuils inclinables. Seul inconvénient et pour remédier au problème de récupération de la clé, celle salle reste désormais ouverte. Au vu des derniers évènements de vandalisme, la direction réfléchit à une solution de sécurisation de cette salle. Les semaines à venir nous diront si la nouvelle solution envisagée permettra de résoudre les nombreux dysfonctionnements constatés jusqu'alors. En cas de souci, n'omettez pas d'annoter votre BS et surtout de cocher la case CSSCT.

Rencontre avec 320SE

Nous le réclamions depuis plusieurs réunions RPX, et surtout nous avons un point régulier (fil rouge) sur le bruit cabine et les vitres frontales sales. Du coup la direction nous a proposé de rencontrer des membres de ce groupe sans la présence d'un représentant de la direction pour que nos discussions soient réellement libres et exhaustives. Nous avons échangé longuement sur une problématique bien connue qu'est le bruit cabine, cet irritant ô combien important qui ne trouve pas de solutions concrètes depuis de nombreuses années. Ceux-ci nous ont présenté le fruit de leur travail, une application très précise, exhaustive et facile à s'approprier permettant de cibler convenablement le ou les bruits d'une cabine. Non seulement cette application représente un plus indéniable pour bien cibler la problématique d'une cabine dans son ensemble, mais permet de transmettre et de suivre tous les signalements directement aux agents ou responsables du matériel. Bien entendu, nous souhaitons que les signalements par CB et BS continuent de concert avec cette application car il est important qu'ils remontent au niveau des élus et de la CSSCT.

Il est clair que cela peut apporter une réelle plus-value, avec un gain de temps considérable et surtout une vue d'ensemble sur tous les signalements et les solutions apportées pour chaque rame et chaque cabine.

Nous espérons juste que la direction jouera réellement le jeu quand il s'agira de résoudre une problématique même avec des changements de pièces couteuses. Nous avons bien entendu un léger doute sur ce point, mais d'après leurs dires, même notre PDG semble prendre le sujet à bras le corps.

Nous espérons réellement que les choses changent car cela n'a que trop duré et nous serons vite fixés sur les vrais moyens que la direction souhaite mettre en place.

Nous avons apprécié cet échange et avons demandé que la direction nous organise une rencontre régulière avec eux. Nous leur disons encore une fois merci pour l'énorme travail qu'ils fournissent pour le bien de tous les agents.

COVID 19

Le médecin d'établissement nous indique que les indicateurs sont au vert au niveau national : il recense moins de cas de covid-19 et moins de cas en réanimation. Espérons que ces indicateurs continuent d'évoluer dans le bon sens avec la fin du confinement et du couvre-feu.

Nous avons demandé que les dispositions restent inchangées pour les dotations de gel, masques et lingettes, nettoyage cabine et locaux. L'établissement maintient bien ces dispositifs pour nous permettre de nous protéger. A noter que la direction dit que les masques sont obligatoires dans les gares et dans un rayon de 500 mètres autour, ainsi que dans les Technicentres et aux alentours.



Concernant les personnes à risques en isolement sur l'établissement, la direction nous a bien confirmé que cela restait inchangé : les agents peuvent rester en isolement jusqu'au 31 décembre comme le prévoit le Décret. En revanche, les agents en isolement peuvent être appelés par le médecin du travail, seul compétent et habilité au secret médical, pour faire un bilan sur l'isolement.

Accidents du travail

La direction se félicite vis à vis des accidents de travail avec un record de 82 jours sans accident de travail/trajet avec arrêt (hors choc psy). En revanche, elle nous informe d'une recrudescence de 6 accidents de personne au mois de mai, ce qui porte le bilan à 9 accidents de personne pour l'année 2021.

Nous avons expliqué à la direction qu'il reste encore beaucoup de problèmes concernant les cheminements avec la présence d'obstacles sur les pistes et itinéraires (fil de rail, traverses, encombrants, pas d'éclairage etc...). Pourtant les conducteurs remplissent bien leurs bulletins de services avec copie CSSCT en annotant les positions des risques potentiels . Nous regrettons que la direction mette plusieurs mois pour agir , quand elle le fait... par contre la direction est beaucoup plus réactive quand il s'agit de nous vendre leurs chaussures et leurs lampes frontales !

Quand Sécurité rime avec « Rien à péter ! »

Lors de la réunion RPX notre délégation est intervenue vivement sur les problématiques de la voie F à MPL et l'IMPOSSIBILITE de voir le signal de sortie du faisceau de Tourcoing. Les réponses de la direction sont hors sujet:

Pour la voie F à MPL :

Pas de dysfonctionnement technique. Le CRL doit tirer jusqu'au pied du signal, quitte à faire répéter la RS....

Etrange, lorsque l'on sait qu'une note avait été distribuée aux ADC afin de ne pas la faire déclencher....

Et en prime une superbe banderole sera mise en place pour demander aux CRL de tirer jusqu'au signal.

Encore une fois une réponse qui ne répond pas aux problèmes des ADC !

Pour SUD Rail, le déplacement du signal prévu durant les travaux de la gare doit être la priorité ! Et l'arrêt en gare en UM doit être privilégié sur d'autres voies en attendant ces travaux.

Tourcoing :

Un signalement via VIGI EXPRESS et avis complémentaire a été fait au correspondant traction de l'AXE TGV Nord.

Comment peut-on répondre que le signalement est fait alors que le problème perdure depuis au moins 3 ans !

De nombreux BS d'ADC sont chaque année annotés sans que rien ne se passe. Nous invitons les ADC à ne prendre aucun risque et à demander un bulletin CBA si besoin.

Quand la régularité sera impactée de vraies décisions seront prises.

Notre direction méprise les ADC et n'attend qu'un faux pas pour les sanctionner.

Incident Marseille du 23 juin

Le 24 juin au matin, nous avons appris par les médias nationaux qu'un incident était survenu à Marseille le 23 juin, vers 21 heures... des tirs d'arme à feu sur une rame TGV.

Nous avons été surpris que la direction n'ait pas avisé les élus du CSE/CSSCT ou les RPX que ce soit pour les ASCT ou la traction, le soir même.

Vos élus SUD-Rail RPX ET TGV Axe Sud-Est ont interpellé immédiatement la direction pour avoir un retour sur cet incident qui aurait pu avoir des conséquences très graves pour les agents en poste ainsi que pour les voyageurs. Cette même direction nous explique qu'elle n'a été au courant que le lendemain... Nous restons perplexes vis-à-vis de cette réponse qui souligne a minima un défaut grave d'information. Mais peut-être souhaitait-elle enterrer cet incident?



Les premiers éléments qui ont été donnés par la direction sont que les TGV 6123 et 6181 ont été pris pour cible le 23 juin 2021 par des jets de projectiles à la sortie de la LGV à proximité de la gare St Barthélémy. Elle ne met pas en avant sur son retour d'incident de tirs par arme à feu... Pourtant les photos envoyées par des collègues sur le terrain tendent à montrer qu'il s'agit d'impacts liés à des tirs d'armes à feu.

La direction nous explique qu'elle va mettre en place des mesures de surveillance renforcée dans la zone de la gare Saint Barthélémy. Elle a pris contact avec certains agents pour avoir plus d'éléments mais elle considère toutefois que cet incident n'a pas occasionné de troubles particuliers pour les agents comme pour les voyageurs...

Prise en compte de la pénibilité P1 et P2

La majoration fixe de la prime de travail doit se déclencher automatiquement lorsqu'un agent atteint 20 ans (P1) puis 25 ans (P2) d'exposition à un métier dit « à pénibilité avérée ». Le métier de conducteur fait partie de la liste des métiers dit « à pénibilité avérée », de même que les postes en 3x8. Le déclenchement des niveaux P1 et P2 doit normalement se faire automatiquement sur les outils RH (HRA). Cependant, certains compteurs ne sont pas à jour, suite au changement d'outil RH en 2015 (IDAP vers HRA). Ces compteurs doivent alors être réactivés manuellement. Le compteur se calcule en tenant compte du temps partiel et des éventuelles absences comme indiqué ci-après.

La date de début d'exposition est la date d'Origine de Services Valables pour la Conduite (OSVC) si l'agent a toujours été sur un grade de conduite. Si ce n'est pas le cas, c'est la date de première affectation à un poste « à pénibilité avérée ». Pour chaque mois, un compteur mensuel est calculé comme ceci :

- Si l'agent a eu une (ou plusieurs) absence(s) de type B, C, D ou E (hormis absences pour maternité, adoption, accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle) correspondant à plus de 50% du mois, le mois est invalidé. Le compteur mensuel pour ce mois sera égal à 0.
- Si l'agent n'a pas eu d'absence ou si l'agent a eu une (ou plusieurs) absence(s) de type B, C, D ou E (hormis absences pour maternité, adoption, accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle) correspondant à 50% ou moins du mois, le mois est validé, en tenant compte du temps de travail de l'agent sur la période. Par exemple si l'agent est à temps partiel à 80% sur le mois considéré, le compteur mensuel sera égal à 0,8. Si l'agent est à temps plein, le compteur mensuel sera égal à 1. Un compteur pénibilité annuel est incrémenté chaque année au mois anniversaire du début d'affectation de l'agent sur son 1er poste pénible. Si le cumul des 12 compteurs mensuels est strictement supérieur à 6, le compteur annuel est incrémenté d'une année. Le niveau P1 est déclenché lorsque le cumul des compteurs annuels atteint 20. Le niveau P2 est déclenché lorsque le cumul des compteurs annuels atteint 25. La MFTP est versée en M+1 du mois anniversaire des 20 ans ou 25 ans de Pénibilité. Il reste à priori 17 agents à régulariser pour le passage P1 et 61 pour P2 (pour information 55 agents ont été régularisés).

En cas de soucis, contactez un représentant SUD Rail.

On vous souhaite de bonnes vacances.